

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault- impasse de la Fosse à Gabit**
Cession d'une parcelle de terrain au profit de monsieur et
madame Jean-Marc MERLIERE

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Jean-Marc Merlière possède une entreprise d'électricité et de plomberie sise 15 impasse de la Fosse à Gabit à Châtellerault. Dans le but d'améliorer l'accès à l'arrière de leur terrain avec un véhicule utilitaire et agrandir leur propriété, monsieur et madame Merlière ont sollicité la collectivité pour acquérir une bande de terrain appartenant à la commune de Châtellerault.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaine en date du 27 octobre 2008,

VU la promesse d'achat en date du 25 février 2009,

CONSIDERANT que ce terrain est en limite de propriété et que rien ne s'oppose à donner satisfaction à monsieur et madame Merlière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à monsieur et madame Jean-Marc Merlière la parcelle située impasse de la Fosse à Gabit, cadastrée section AV n°308 pour une contenance de 2 a 37 ca, et classée en zone AU2 au plan local d'urbanisme de la commune, moyennant le prix de 3555€, soit 15€/m².

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de monsieur et madame Merlière en l'étude de maître Tarte, notaire associé à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT
SECTION AV
Cession Merlière



(RD. n° 910 de Paris à Bayonne)

Chem...